



**RAPPORT  
D'ORIENTATIONS  
BUDGETAIRES  
2026**

## Table des matières

<b>Introduction</b>	<b>3</b>
<b>I. Environnement économique</b>	<b>9</b>
1. Perspectives économiques et le contexte de marché	9
2. Loi de finances 2026 : principales dispositions relatives aux collectivités locales	10
<b>II. Evolution prévisionnelle du budget primitif 2026</b>	<b>11</b>
1. Evolution prévisionnelle des dépenses et recettes réelles	11
<b>III. Présentation du budget par secteur</b>	<b>13</b>
1. Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	13
2. Un territoire sûr et solidaire	14
3. Une agglomération exemplaire dans ses pratiques et actions	15
<b>IV. Etat de la dette</b>	<b>17</b>
1. L'état de la dette au 31 décembre 2025	17
2. Les perspectives de la gestion de la dette pour 2026	19
<b>V. Les ressources humaines</b>	<b>20</b>

# Introduction

Dans les établissements publics de coopération intercommunale dont la population est supérieure à 3 500 habitants, le Président présente au conseil communautaire, dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget, un Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB). Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Ce rapport doit également préciser l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

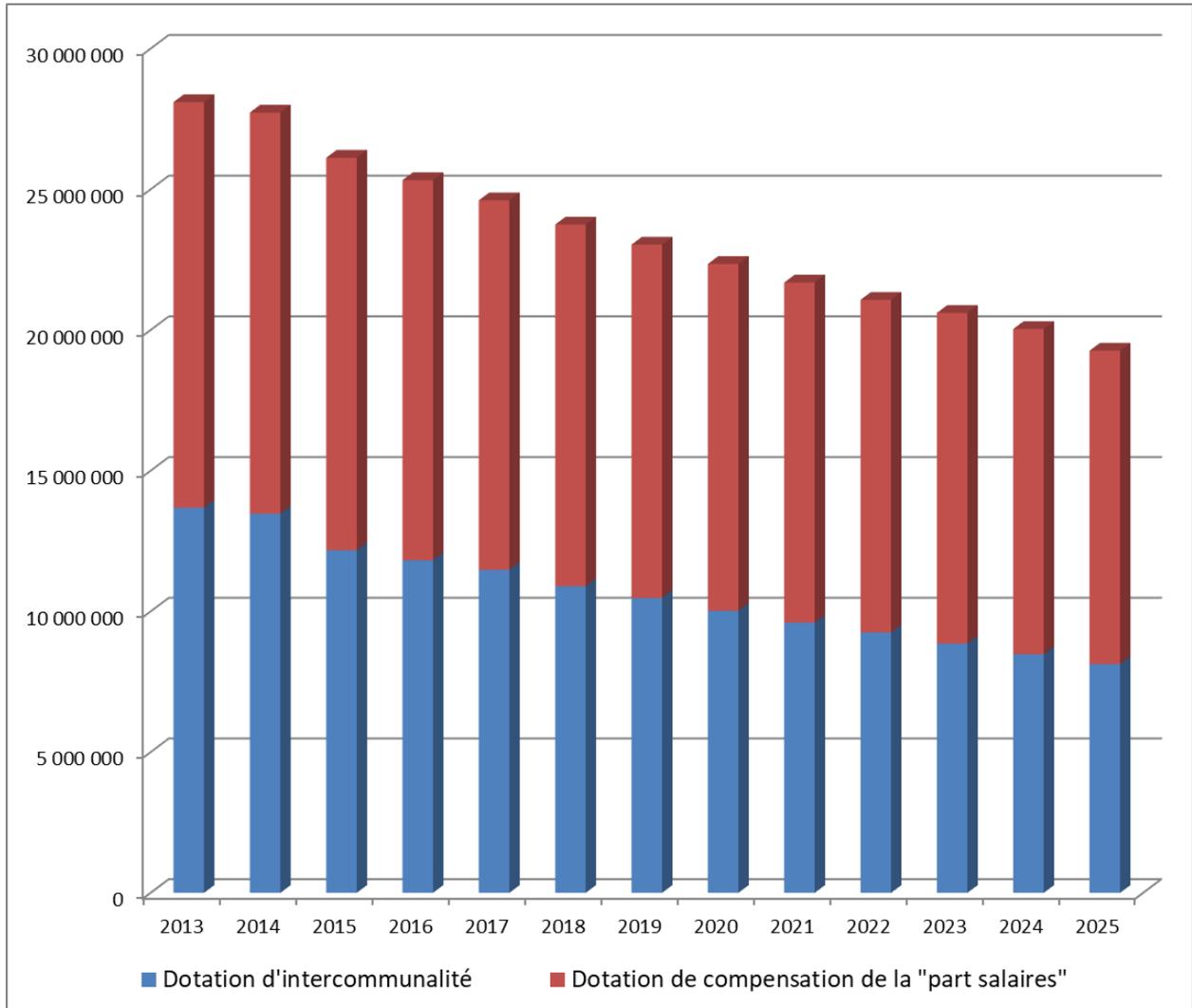
La population de la Communauté d'agglomération Val Parisis se décompose de la façon suivante :

	Pop. DGF 2025
Beauchamp	9 620
Bessancourt	8 605
Cormeilles-en-Parisis	27 506
Eaubonne	26 437
Ermont	29 508
Franconville	38 403
Frépillon	3 379
La Frette-sur-Seine	4 666
Herblay-sur-Seine	32 163
Montigny-Lès-Cormeilles	22 611
Le Plessis-Bouchard	8 431
Pierrelaye	10 336
Saint-Leu-La-Forêt	16 273
Sannois	27 270
Taverny	27 527
<b>Total</b>	<b>292 735</b>

## Le bilan financier

Depuis 2013, une baisse des dotations de l'Etat, et en particulier de la Dotation Globale de Fonctionnement, est à constater chaque année par la Communauté d'agglomération. Ainsi, la baisse de la DGF entre les années 2013 et 2025 est de 8,8 Millions d'euros. Avec le maintien de la DGF à son niveau de 2013, l'agglomération aurait perçu 61,6 Millions d'euros supplémentaires sur la période considérée.

### Evolution de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) de 2013 à 2025



Par ailleurs, une part importante des ressources de l'EPCI provient désormais des fractions de TVA reversées par l'Etat en compensation de la suppression de la Taxe d'Habitation et de la CVAE. Ce dispositif prévoyait une augmentation en fonction de l'évolution des recettes liées à la TVA, cependant la dernière loi de finances est revenue sur ce principe en gelant le montant 2025 à son niveau de 2024.

Malgré la baisse significative des dotations de l'Etat constatée depuis 2013 et l'évolution de la fraction de TVA, la gestion rigoureuse des ressources de l'agglomération permet de conserver une situation financière saine.

En effet, l'encours de dette au 01/01/2026 sera de l'ordre de 48 700 000 €, soit 164 €/habitant, alors que dans le même temps, la dette moyenne par habitant sur les collectivités de même strate est de 380 €/habitant.

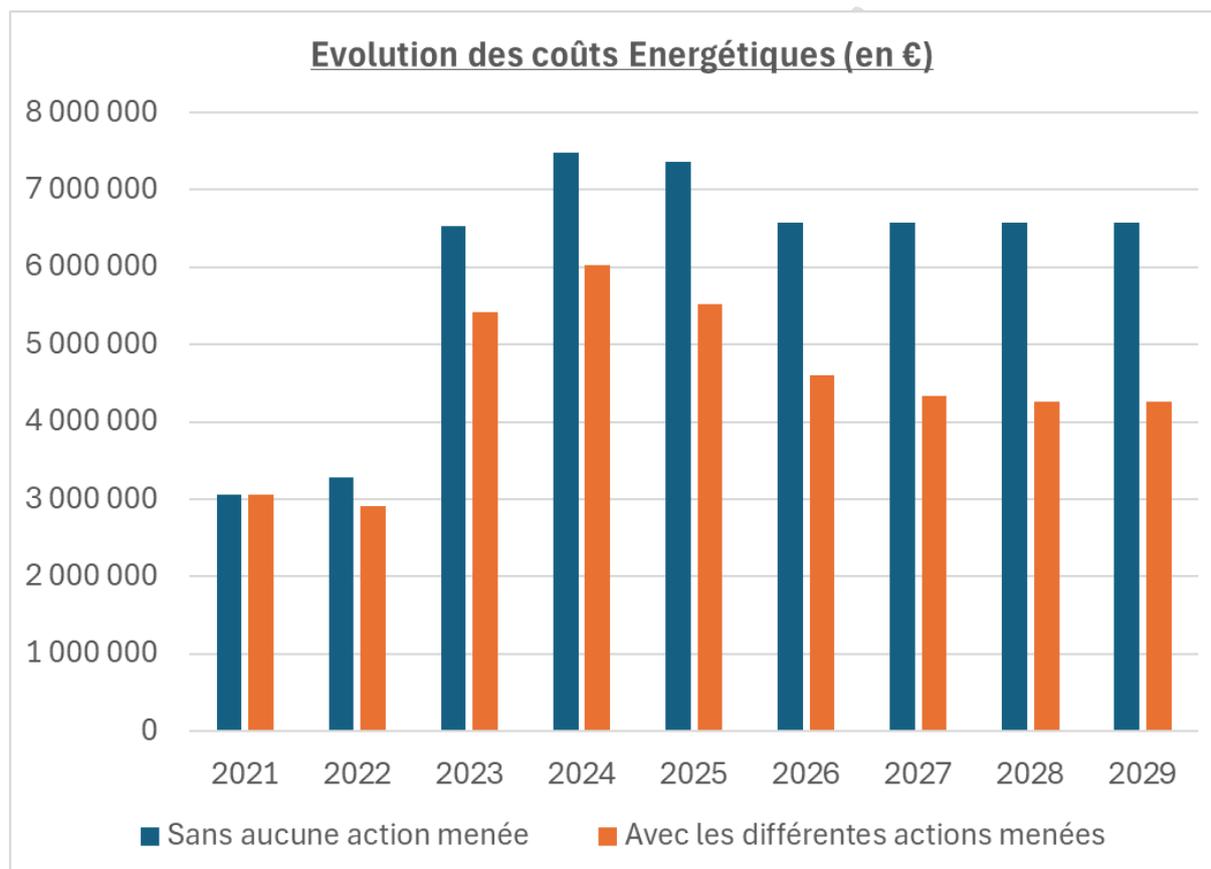
Par ailleurs, la capacité de désendettement (qui mesure le nombre d'années qu'il faudrait pour rembourser la totalité des emprunts contractés si l'intégralité de l'autofinancement était consacrée à ce remboursement) sera de l'ordre de 7,27 années fin 2025, alors que le plafond national de référence pour les EPCI est de 12 années.

PROJET

## La politique de l'agglomération en matière d'énergie

Depuis plusieurs années, la communauté d'agglomération a lancé une initiative ambitieuse visant à réduire de manière significative sa consommation d'énergie. Cette démarche répond à un double objectif : participer activement à la transition écologique pour lutter contre le réchauffement climatique, et maîtriser les coûts énergétiques dans un contexte économique de plus en plus tendu.

Le tableau ci-dessous illustre les économies réalisées par la CAVP grâce aux actions mises en place :



En 2025, les coûts énergétiques devraient s'élever à environ 5,5 M€, contre 7,3 M€ si aucune mesure de réduction de consommation n'avait été engagée. Cela représente une économie de 1,8 M€ pour l'année 2025. En 2029, cette économie atteindrait 2,3 M€.

### Actions déjà mises en œuvre :

- **Transition vers un éclairage public 100 % LED (2022-2025)** : Ce changement a permis de réduire non seulement la consommation d'énergie, mais aussi les coûts d'entretien et de maintenance.
- **Construction d'un centre aquatique à dimension olympique** (ouverture en 2024) : Conçu pour être exemplaire en matière d'efficacité énergétique, ce centre moderne sert de modèle pour une conception durable. Il a aussi permis de fermer deux piscines anciennes, particulièrement énergivores.

- **Rénovation énergétique des bâtiments publics** : Des travaux ont été engagés pour améliorer l'isolation thermique, moderniser les systèmes de chauffage et réduire la consommation énergétique globale.

**Prochaines étapes** :

- **Poursuite de la rénovation énergétique des bâtiments publics** : Un plan pluriannuel permettra de continuer à rénover les bâtiments, en mettant l'accent sur l'isolation et l'efficacité énergétique.
- **Développement des énergies renouvelables** : Des projets futurs incluent l'installation de panneaux photovoltaïques et de pompes à chaleur géothermiques sur des bâtiments publics. En parallèle, le développement des réseaux de chaleur utilisant des énergies renouvelables sera intensifié.

Ces mesures visent à réduire la consommation d'énergie tout en soutenant un modèle énergétique plus durable et autonome pour le territoire.

## **Les grandes orientations du budget 2026**

Le rapport d'orientation budgétaire 2026 de la Communauté d'Agglomération s'inscrit dans un contexte de forte instabilité gouvernementale et économique, marqué par d'importants ajustements budgétaires au niveau national.

Face à une situation financière difficile, l'État a opté pour une réduction des ressources allouées aux collectivités locales, ce qui fragilise leur capacité à financer les projets et services essentiels à la population. Cette baisse des dotations, combinée à une pression fiscale accrue, oblige à repenser nos priorités et à adopter des mesures d'économie rigoureuses.

Les grandes orientations budgétaires définies dans ce rapport ont été élaborées en tenant compte de ces contraintes. Un plan d'économies ambitieux a ainsi été mis en place pour garantir la pérennité des services publics tout en répondant aux attentes des habitants.

Malgré les contraintes financières, la Communauté d'Agglomération a défini des priorités essentielles pour préserver la qualité de vie des habitants et soutenir le développement du territoire. Ces priorités se concentrent sur trois axes majeurs :

- Les transports collectifs : Cela inclut l'aménagement des arrêts de bus, la construction de stations Véligo, ainsi que le soutien financier aux villes pour la mise en œuvre de leur plan vélo.
- La transition écologique : Elle se traduit par des travaux d'isolation et de rénovation énergétique des bâtiments publics afin de réduire l'empreinte carbone et améliorer l'efficacité énergétique des infrastructures locales.
- La sécurité publique : La Communauté d'Agglomération poursuit le déploiement de la vidéoprotection pour renforcer la sécurité des citoyens et des espaces publics.

Ces actions ont pour objectif de répondre aux besoins croissants des territoires tout en garantissant une gestion efficace et durable des ressources publiques.

La gestion rigoureuse des finances publiques et l'optimisation des ressources seront au cœur de cette orientation budgétaire, avec une attention particulière portée à l'efficacité des dépenses, afin de continuer à répondre aux besoins croissants des territoires sans compromettre la stabilité économique de notre agglomération.

# I. Environnement économique

## 1. Perspectives économiques et le contexte de marché

Les principales projections économiques de la banque de France sont les suivantes :

- Dans un contexte national incertain, le déficit du budget de l'Etat atteindrait 5,4 % du PIB en 2025.
- Sur l'ensemble de l'année 2025, la croissance s'établirait à 0,7 %. Elle augmenterait ensuite modérément pour atteindre 0,9 % en 2026 et 1,1 % en 2027, tirée par un raffermissement de la consommation des ménages et une reprise de l'investissement privé, tandis que la contribution du commerce extérieur serait quasi nulle sur ces deux années.
- Après 2,3 % en moyenne annuelle en 2024, l'inflation totale se maintiendrait au-dessous de 2 % sur tout l'horizon de projection et resterait une des plus faibles de la zone euro. Elle baisserait fortement à 1,0 % en 2025, en raison du recul des prix énergétiques et de la modération des prix des services, puis atteindrait respectivement 1,3 % et 1,8 % en 2026 et en 2027. L'inflation hors énergie et alimentation poursuivrait sa décrue pour atteindre 1,7 % en 2025 (après 2,3 % en 2024), puis 1,6 % en 2026 et en 2027. La progression des salaires étant supérieure à celle des prix, la hausse du pouvoir d'achat de la masse salariale d'environ 1 % par an soutiendrait progressivement la reprise de la consommation des ménages.
- Le taux de chômage resterait proche de son niveau actuel de 7,5 %.

Par ailleurs, à la fin du deuxième trimestre 2025, la dette publique au sens de Maastricht s'établit à 3 416,3 Md€, soit une augmentation de 70,9 Md€, après +40,2 Md€ au trimestre précédent. Exprimée en pourcentage du produit intérieur brut (PIB), elle s'établit à 115,6 %, après 113,9 % au premier trimestre 2025.

## **2. Loi de finances 2026 : principales dispositions relatives aux collectivités locales**

La contribution demandée aux collectivités locales a été évaluée à 4,6 milliards d'euros par le gouvernement, avec une estimation pouvant atteindre jusqu'à 8 milliards d'euros selon le Comité des finances locales (CFL). Le projet de loi de finances (PLF) pour 2026 impose donc un effort budgétaire important aux territoires. Cette contribution des collectivités représente plus de 15% de l'effort total du budget 2026, alors même que la dette locale ne constitue que 8% de la dette publique, soit 262 milliards d'euros sur un total de 3 305 milliards. Depuis 2017, l'endettement des collectivités a augmenté de seulement 10 milliards d'euros, tandis que celui de l'État a explosé de plus de 880 milliards durant la même période.

Après une première contribution de 2,2 milliards d'euros en 2025, le PLF 2026 renforce cette demande et resserre davantage les marges financières des collectivités en matière de fonctionnement.

Les principales dispositions relatives aux collectivités locales sont les suivantes :

- Baisse de 25 % des allocations compensatrices concernant l'abattement de 50% instauré par la loi de finances 2021 sur les valeurs locatives des locaux industriels.
- Doublement du Dispositif de lissage conjoncturel (Dilico). Ce dispositif renouvelle pour un certain nombre de collectivités un prélèvement sur leurs douzièmes de fiscalité jusqu'à atteindre une contribution totale de 2 milliards d'euros en 2026.
- Baisse de la dynamique de la fraction de TVA versée aux collectivités en compensation de la suppression de la Taxe d'Habitation et la CVAE. En effet, la dynamique est minorée par le taux d'inflation estimée à 1,3 %. En 2025, la fraction de TVA avait déjà été gelée.
- Poursuite de la hausse des cotisations employeurs à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL). Depuis 2025, il est prévu une augmentation annuelle de 3 points pendant quatre ans afin d'atteindre 12% d'augmentation en 2028 pour réduire le déficit de la CNRACL.
- Décalage d'un an du versement du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) pour les EPCI sur les dépenses d'investissement.
- Suppression du FCTVA pour les dépenses de fonctionnement actuellement éligibles au dispositif.

Les conséquences du PLF 2026 sur la CAVP seraient les suivantes :

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
<b>Minoration de la dynamique de la Fraction de TVA</b>	700 000,00 €	- €	<b>700 000,00 €</b>
<b>Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)</b>	470 000,00 €	- €	<b>470 000,00 €</b>
<b>Baisse de 25 % des allocations compensatrices CFE concernant les locaux industriels</b>	250 000,00 €	- €	<b>250 000,00 €</b>
<b>Suppression du FCTVA en fonctionnement</b>	500 000,00 €	- €	<b>500 000,00 €</b>
<b>Décalage du versement du FCTVA en N+1</b>	- €	2 500 000,00 €	<b>2 500 000,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 920 000,00 €</b>	<b>2 500 000,00 €</b>	<b>4 420 000,00 €</b>

## II. Evolution prévisionnelle du budget primitif 2026

### 1. Evolution prévisionnelle des dépenses et recettes réelles

#### Evolution prévisionnelle des dépenses réelles de fonctionnement

	BP 2025	BP 2026	Evolution	
Charges à caractère général	22 871 000 €	21 741 000 €	-1 130 000 €	-4,94%
Masse salariale	21 878 000 €	22 844 000 €	966 000 €	4,42%
Attributions de compensation	37 095 000 €	37 095 000 €	0 €	0,00%
FNGIR*	9 705 000 €	9 705 000 €	0 €	0,00%
Intérêts de la dette	1 114 000 €	1 214 000 €	100 000 €	8,98%
Autres (dont chapitres 65 + 67 + 68)	6 963 000 €	6 808 000 €	-155 000 €	-2,23%
Dotations de Solidarité Communautaire	4 671 000 €	4 671 000 €	0 €	0,00%
<b>Total (hors TEOM, GEMAPI et versement subvention d'équilibre au budget annexe)</b>	<b>104 297 000 €</b>	<b>104 078 000 €</b>	<b>-219 000 €</b>	<b>-0,21%</b>
Versement de la subvention d'équilibre au budget annexe	2 221 000 €	766 000 €	-1 455 000 €	-65,51%
GEMAPI	4 412 000 €	4 525 000 €	113 000 €	2,56%
Reversement TEOM	31 000 000 €	33 000 000 €	2 000 000 €	6,45%
<b>TOTAL</b>	<b>141 930 000 €</b>	<b>142 369 000 €</b>	<b>439 000 €</b>	<b>0,31%</b>

\* Fonds national de garantie individuelle des ressources.

Les charges générales connaissent une baisse notable, en particulier en raison de la réduction des coûts liés aux fluides (- 910 K€), résultat des investissements réalisés en matière de transition écologique. Par ailleurs, l'ensemble des secteurs sous la compétence de l'EPCI a contribué en proposant des économies pour répondre au défi d'un contexte financier tendu.

#### Evolution prévisionnelle des recettes réelles de fonctionnement (hors reprise du résultat N-1)

	BP 2025	BP 2026	Evolution	
Fraction de TVA + TH sur les résidences secondaires	44 400 000 €	44 242 000 €	-158 000 €	-0,36%
Taxes économiques	37 107 000 €	37 615 000 €	508 000 €	1,37%
Autres impôts et taxes (hors TEOM)	508 000 €	463 000 €	-45 000 €	-8,86%
Dotations et subventions	23 137 000 €	22 213 000 €	-924 000 €	-3,99%
Recettes des services	6 478 000 €	6 380 000 €	-98 000 €	-1,51%
<b>Total (hors TEOM et GEMAPI)</b>	<b>111 630 000 €</b>	<b>110 913 000 €</b>	<b>-717 000 €</b>	<b>-0,64%</b>
Taxe GEMAPI	4 528 000 €	4 525 000 €	-3 000 €	-0,07%
TEOM	31 000 000 €	33 000 000 €	2 000 000 €	6,45%
<b>TOTAL</b>	<b>147 158 000 €</b>	<b>148 438 000 €</b>	<b>1 280 000 €</b>	<b>0,87%</b>

Les principales hypothèses retenues en matière de dotation et d'impôts sont les suivantes ;

- Minoration de la dynamique de la fraction de TVA par le taux d'inflation,
- Suppression du FCTVA sur les dépenses éligibles en fonctionnement,
- Baisse des allocations compensatrices CFE pour les locaux industriels de 25 %,
- Augmentation des bases de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) de 2,00 %,
- Pas de prélèvement pour le fonds de réserve (DILICO),
- Baisse de la dotation d'intercommunalité de 4 %.

#### Evolution prévisionnelle des dépenses réelles d'investissement

	BP 2025	BP 2026	Evolution	
Dépenses d'équipement	32 338 000 €	19 818 000 €	-12 520 000 €	-38,72%
Remboursement du capital de la dette	4 539 000 €	4 985 000 €	446 000 €	9,83%
<b>TOTAL</b>	<b>36 877 000 €</b>	<b>24 803 000 €</b>	<b>-12 074 000 €</b>	<b>-32,74%</b>

Le programme d'investissement 2026 reste conséquent et comprend notamment les opérations suivantes :

- Les travaux de voirie sur la chaussée Jules César et les ZAE (3 130 000 €),
- Le déploiement des caméras de vidéoprotection (3 000 000 €),
- Les travaux d'isolation et de rénovation énergétique dans les bâtiments intercommunaux (2 130 000 €),
- Le parking de la gare de Montigny-Lès-Cormeilles (1 900 000 €),
- L'éclairage public (1 500 000 €),
- L'aménagement des arrêt bus (1 075 000 €),
- Le réaménagement de la Médiathèque d'Ermont (750 000 €),
- Les études sur les axes stratégiques du plan vélo et la circulation (400 000 €),
- Les véligos (Ermont et Franconville) (280 000 €),
- Les études pour la requalification des pôles gares (250 000 €),
- Les fonds de concours aux villes pour le financement de leurs plans vélo (250 000 €).

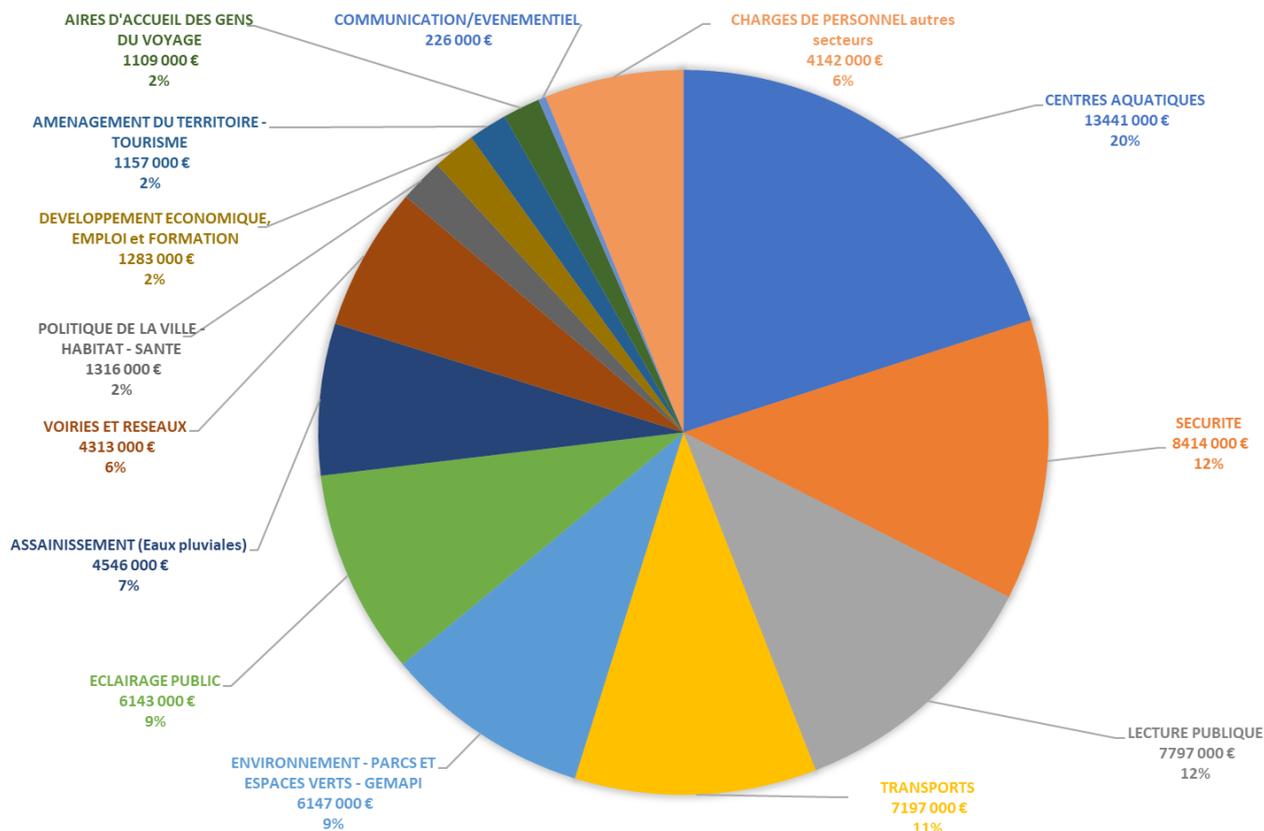
#### Evolution prévisionnelle des recettes réelles d'investissement

	BP 2025	BP 2026	Evolution	
Subventions d'investissement	10 322 000 €	4 867 000 €	-5 455 000 €	-52,85%
FCTVA	4 500 000 €	0 €	-4 500 000 €	-100,00%
Cessions	0 €	380 000 €	380 000 €	
Emprunt	17 841 000 €	12 982 000 €	-4 859 000 €	-27,24%
Autres	420 000 €	420 000 €	0 €	0,00%
<b>TOTAL</b>	<b>33 083 000 €</b>	<b>18 649 000 €</b>	<b>-14 434 000 €</b>	<b>-43,63%</b>

Les subventions d'investissement concernent notamment le parking de Montigny-Lès-Cormeilles (800 000 €), les aménagements des points d'arrêt bus (610 000 €), les travaux de rénovation énergétique (600 000 €) et la vidéoprotection (600 000 €).

### III. Présentation du budget par secteur

La répartition du budget par secteur est la suivante (dépenses de fonctionnement dont charges de personnel et dépenses d'investissement) :



#### 1. Un territoire dynamique au cadre de vie préservé

**Les dépenses de fonctionnement (dont personnel) sont les suivantes :**

	BP 2025	BP 2026	Evolution
Environnement - Parcs et espaces verts - GEMAPI	5 977 000	5 952 000	-0,42%
Transports	5 337 000	4 879 000	-8,58%
Eclairage public	5 037 000	4 643 000	-7,82%
Assainissement (Eaux pluviales)	4 518 000	4 546 000	0,62%
Développement économique, emploi et formation	1 193 000	1 278 000	7,12%
Voirie et réseaux	1 164 000	1 139 000	-2,15%
Aménagement du territoire et Tourisme	522 000	407 000	-22,03%
<b>TOTAL</b>	<b>23 748 000</b>	<b>22 844 000</b>	<b>-3,81%</b>

Les travaux en matière d'éclairage public pour passer au 100 % LED ont permis de baisser la consommation énergétique et les coûts de maintenance de façon significative.

## Les dépenses d'investissement :

	BP 2025	BP 2026	Evolution
Voirie et réseaux	4 957 000	3 130 000	-36,86%
Transports	10 081 000	2 318 000	-77,01%
Parkings	66 000	1 940 000	2839,39%
Eclairage public	6 691 000	1 500 000	-77,58%
Aménagement du territoire et Tourisme	1 105 000	960 000	-13,12%
Environnement - Parcs et espaces verts - GEMAPI	546 000	110 000	-79,85%
Développement économique, emploi et formation	75 000	50 000	-33,33%
<b>TOTAL</b>	<b>23 521 000</b>	<b>10 008 000</b>	<b>-57,45%</b>

Les principaux investissements en matière de transport sont les suivants :

- L'aménagement des arrêt bus (1 075 000 €),
- Les études sur les axes stratégiques du plan vélo et la circulation (400 000 €),
- Les véligos (Ermon et Franconville) (280 000 €),
- Les études pour la requalification des pôles gares (250 000 €),
- Les fonds de concours aux villes pour le financement de leurs plans vélo (250 000 €).

Les travaux sur le parking de la gare de Montigny-Lès-Cormeilles correspondent à des mises aux normes et aux investissements nécessaires pour l'ouverture du deuxième sous-sol (1 900 000 €).

Les investissements en matière de voirie concernent la chaussée Jules César (1 180 000 €) et différents travaux sur les ZAE.

## 2. Un territoire sûr et solidaire

### Les dépenses de fonctionnement (dont personnel) sont les suivantes :

	BP 2025	BP 2026	Evolution
Centres aquatiques	11 705 000	11 355 000	-2,99%
Lecture publique	5 166 000	5 454 000	5,57%
Sécurité (Police mutualisée et vidéo protection)	4 925 000	5 126 000	4,08%
Politique de la ville, Habitat et Santé	1 041 000	1 055 000	1,34%
Aires d'accueil des gens du voyage	904 000	955 000	5,64%
<b>TOTAL</b>	<b>23 741 000</b>	<b>23 945 000</b>	<b>0,86%</b>

En 2026, les dépenses consacrées aux centres aquatiques ont fortement diminué, principalement en raison de la réduction de la consommation de fluides. Le nouveau centre aquatique, conçu pour répondre aux normes olympiques, affiche des performances énergétiques remarquables.

Par ailleurs, les dépenses en matière de sécurité connaissent une hausse, en raison du déploiement de nouvelles caméras de surveillance sur le territoire.

### Les dépenses d'investissement :

	BP 2025	BP 2026	Evolution
Sécurité (Police mutualisée et vidéo protection)	2 646 000	3 287 000	24,23%
Lecture publique	923 000	2 343 000	153,85%
Centres aquatiques	2 359 000	2 086 000	-11,57%
Politique de la ville, Habitat et Santé	80 000	120 000	50,00%
Aires d'accueil des gens du voyage	153 000	111 000	-27,45%
<b>TOTAL</b>	<b>6 161 000</b>	<b>7 947 000</b>	<b>28,99%</b>

En 2026, le déploiement des caméras de sécurité se poursuivra avec un investissement de 3 millions d'euros.

Concernant les travaux d'isolation et de rénovation énergétique des bâtiments intercommunaux, un budget total de 2 130 000 € a été alloué, réparti comme suit :

- Piscine de Montigny-Lès-Cormeilles : 530 000 €
- Piscine de Pierrelaye : 470 000 €
- Piscine d'Herblay : 430 000 €
- Piscine de Cormeilles-en-Parisis : 350 000 €
- Médiathèque d'Eaubonne : 200 000 €
- Médiathèque de Cormeilles-en-Parisis : 150 000 €

De plus, un montant de 750 000 € est prévu pour le réaménagement de la Médiathèque d'Ermont.

### 3. Une agglomération exemplaire dans ses pratiques et actions

#### Les dépenses de fonctionnement (dont personnel) sont les suivantes :

	BP 2025	BP 2026	Evolution
Attributions de compensation	37 095 000	37 095 000	0,00%
Dotations de Solidarité Communautaire (DSC)	4 671 000	4 671 000	0,00%
Charges de personnel des ressources internes	1 982 000	1 919 000	-3,18%
Elus communautaires	980 000	980 000	0,00%
Communication/Événementiel	252 000	251 000	-0,40%
<b>TOTAL</b>	<b>44 980 000</b>	<b>44 916 000</b>	<b>-0,14%</b>

L'EPCI maintiendra un soutien financier important auprès des communes membres à travers le versement d'une Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) qui sera identique au montant attribué en 2025, soit 4 671 000 €.

Les attributions de compensation prévisionnelles 2026 sont identiques aux AC définitives 2025 :

	Attributions de compensation définitives 2025	Attributions de compensation prévisionnelles 2026
Beauchamp	5 453 624 €	5 453 624 €
Bessancourt	625 171 €	625 171 €
Cormeilles-en-Parisis	2 184 261 €	2 184 261 €
Eaubonne	780 566 €	780 566 €
Ermont	1 213 291 €	1 213 291 €
Franconville	5 632 751 €	5 632 751 €
Frépillon	120 950 €	120 950 €
Herblay-sur-Seine	6 225 539 €	6 225 539 €
La Frette-sur-Seine	26 920 €	26 920 €
Montigny-Lès-Cormeilles	1 482 490 €	1 482 490 €
Pierrelaye	2 755 092 €	2 755 092 €
Plessis-Bouchard	941 524 €	941 524 €
Saint-Leu-La-Forêt	607 551 €	607 551 €
Sannois	3 344 354 €	3 344 354 €
Taverny	5 701 070 €	5 701 070 €
<b>TOTAL</b>	<b>37 095 154 €</b>	<b>37 095 154 €</b>

**Les dépenses d'investissement :**

	BP 2025	BP 2026	Evolution
Subvention d'investissement	860 000	230 000	<b>-73,26%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>860 000</b>	<b>230 000</b>	<b>-73,26%</b>

Les subventions d'investissement correspondent aux financements de projets communaux à travers des fonds de concours.

## IV. Etat de la dette

### 1. L'état de la dette au 31 décembre 2025

#### a. L'encours de la dette au 31 décembre 2025

Au 31 décembre 2025, l'encours de la dette bancaire tous budgets confondus est de 66 430 000 € et se décompose comme suit :

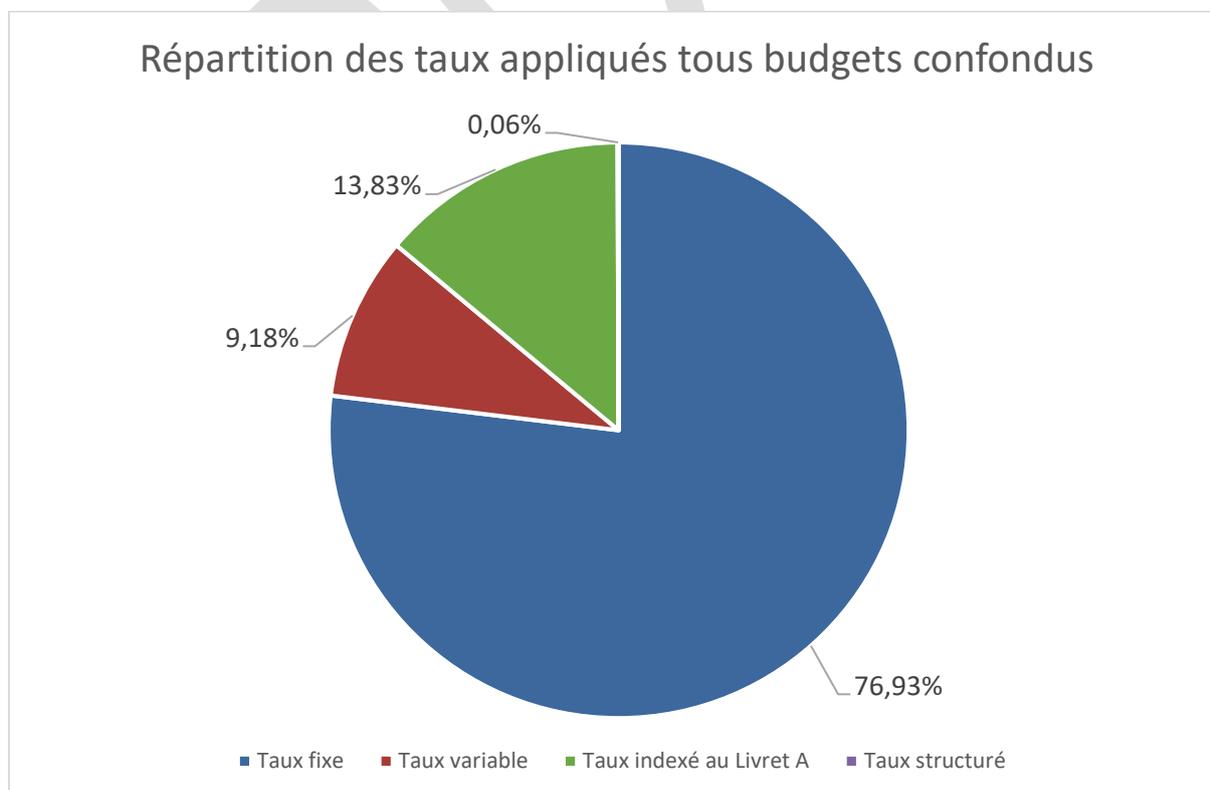
- Budget principal : 48 703 000 €,
- Budget annexe assainissement : 14 155 000 €,
- Budget annexe ZAC Ermont Eaubonne : 2 678 000 €,
- Budget annexe de la ZAC des Epineaux : 894 000 €.

Les caractéristiques de l'encours de la dette par budget sont les suivantes :

	Budget Principal	Budget annexe assainissement	Budget annexe de la ZAC Ermont-Eaubonne	Budget annexe de la ZAC des Epineaux	Tous budgets confondus
Capital restant dû au 31 décembre 2025	48 702 930 €	14 155 395 €	2 677 646 €	893 750 €	66 429 721 €
Nombre de contrats de prêt	26	35	6	3	70
Taux d'intérêt moyen	2,23%	2,69%	1,89%	0,40%	2,22%
Durée de vie résiduelle	20 ans et 4 mois	14 ans et 5 mois	5 ans	11 mois	20 ans et 4 mois
Durée de vie moyenne	6 ans et 6 mois	5 ans et 6 mois	2 ans et 1 mois	2 mois	/

#### La dette par type de risque au 31 décembre 2025

Au vu des dernières études, il n'y a pas eu d'opportunité de réaménagement à saisir en 2025.



## **b. Les flux nouveaux réalisés en 2025**

### **➤ Budget principal**

En 2025, trois emprunts auront été mobilisés pour un total de 11 000 000 €.

Les principales caractéristiques de l'emprunt mobilisé pour un montant de 5 000 000 € sont les suivantes :

- Durée : 20 ans,
- Taux d'intérêt : Euribor 3 mois + 1,11 %,
- Echéances trimestrielles.

Les principales caractéristiques de l'emprunt mobilisé pour un montant de 4 000 000 € sont les suivantes :

- Troisième et dernière tranche d'un emprunt à taux préférentiel contracté dans le cadre du programme de rénovation de l'éclairage public.
- Durée : 11 ans,
- Taux fixe à 2 %,
- Echéances annuelles.

Les principales caractéristiques de l'emprunt restant à contracter et à mobiliser pour un montant de 2 000 000 € sont les suivantes (prévisionnel) :

- Première tranche d'un emprunt à taux préférentiel à contracter dans le cadre du programme de rénovation énergétique des bâtiments publics.
- Durée : 13 ans,
- Taux fixe à 2,18 %,
- Echéances annuelles.

### **➤ Budget annexe assainissement**

En 2025, deux emprunts auront été mobilisés pour un total de 6 000 000 €.

Les principales caractéristiques de l'emprunt mobilisé pour un montant de 1 000 000 € sont les suivantes :

- Durée : 15 ans,
- Taux d'intérêt : Euribor 3 mois + 0,98 %,
- Echéances trimestrielles.

Les principales caractéristiques de l'emprunt restant à contracter et à mobiliser pour un montant de 5 000 000 € sont les suivantes (prévisionnel) :

- Durée : 20 ans,
- Taux d'intérêt : taux fixe à 3,62% ou taux variable Euribor 3 mois + 1,04 %,
- Echéances trimestrielles.

## 2. Les perspectives de la gestion de la dette pour 2026

### a. Les objectifs poursuivis en 2026

Le montant cumulé des emprunts prévisionnels de la Communauté d'agglomération est de 8 047 000 €.

L'évolution prévisionnelle de la dette en 2026 est la suivante :

	Budget principal	Budget annexe assainement	Budget annexe de la ZAC Ermont-Eaubonne	Budget annexe de la ZAC des Epineaux	Tous budgets confondus
Dette au 31/12/2025	48 702 930 €	14 155 395 €	2 677 645,92 €	893 750 €	66 429 721 €
Estimation du capital remboursé en 2026	4 950 000 €	1 478 000 €	725 000 €	893 750 €	8 046 750 €
Estimation du montant de l'emprunt 2026	13 033 000 €	8 898 000 €	- €	- €	21 931 000 €
Estimation de la dette au 31/12/2026	56 785 930 €	21 575 395 €	1 952 646 €	- €	80 313 971 €

La stratégie d'endettement repose sur les axes suivants :

- Durée : entre 15 ans et 20 ans.
- La typologie de la dette :  
L'objectif est de poursuivre la sécurisation de la dette en optant pour des flux nouveaux qui seraient classés 1A selon la charte Gissler, soit la catégorie de produit la plus sûre.
- Type de taux :  
Au vu de la conjoncture des taux, il pourrait être opportun de recourir à des emprunts à taux variable pour diversifier la dette.

Par ailleurs, une veille sera faite pour saisir les éventuelles opportunités de réaménagement de la dette actuelle.

### b. Objectifs poursuivis jusqu'à la fin du mandat

L'objectif est de maintenir la capacité de désendettement sous le seuil des 12 ans, qui correspond au plafond national de référence pour les EPCI.

## V. Les ressources humaines

En préambule, il est précisé que les données ressources humaines présentées dans le cadre du présent rapport d'orientation budgétaire sont arrêtées au 30 septembre 2025.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2312-1 du CGCT, les éléments présentés concernent :

- I - La structure et la répartition des effectifs,
- II - La promotion et l'évolution de carrière,
- III - La rémunération et le régime indemnitaire,
- IV - Le temps de travail,
- V - Les éléments relatifs à la démarche de GPEEC,
- VI - Les éléments contextuels externes,
- VII - Les dépenses de personnel.

### I - La structure et la répartition des effectifs

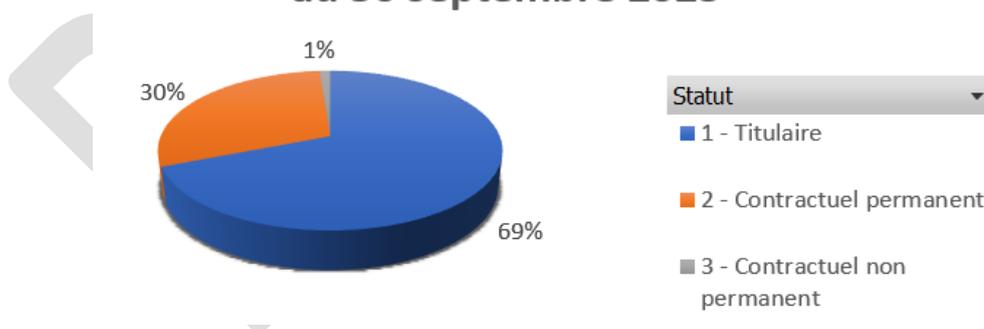
#### Les effectifs des agents permanents et non permanents

Les effectifs comptent 388 agents au 30 septembre 2025 : 377 occupent un poste permanent et 11 un poste non permanent.

Ces 388 emplois sont répartis comme suit :

- 249 fonctionnaires (129 hommes et 120 femmes),
- 128 contractuels permanents <sup>1</sup> (76 hommes et 52 femmes),
- 11 contractuels non permanents <sup>2</sup> (9 hommes et 2 femmes).

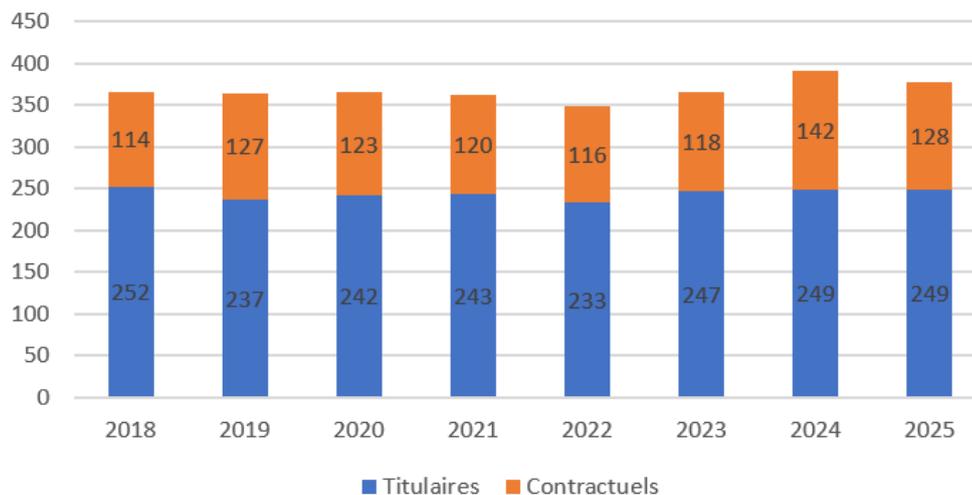
### Répartition des effectifs par statut au 30 septembre 2025



- 1- Les contractuels permanents concernent les CDI, les agents occupants un poste vacant ou intervenants en remplacement d'agents indisponibles,
- 2- Les agents non permanents répondent à un accroissement temporaire d'activités, à un besoin saisonnier ou relèvent de certains statuts particuliers (apprentis, vacataires, etc).

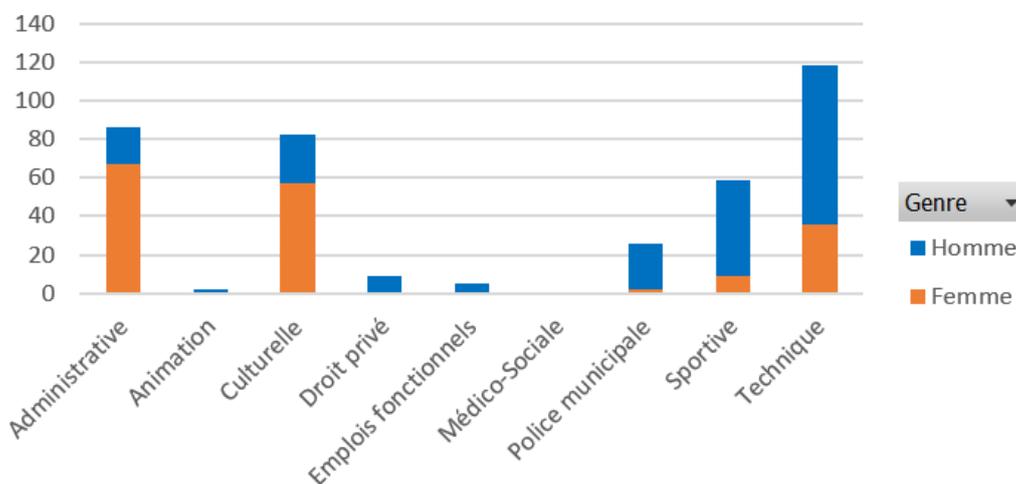
## Évolution des effectifs permanents (titulaires et contractuels)

### Evolution annuelle des effectifs permanents



## Répartition des effectifs par filières

Filière	1 - Titulaire		2 - Contractuel permanent		3 - Contractuel non permanent		Total en %	
	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme
Administrative	52	8	15	11			77,91%	22,09%
Animation		2					0,00%	100,00%
Culturelle	46	23	11	2			69,51%	30,49%
Droit privé					1	8	11,11%	88,89%
Emplois fonctionnels	1	1		3			20,00%	80,00%
Médico-Sociale			1				100,00%	0,00%
Police municipale	2	24					7,69%	92,31%
Sportive	2	20	7	29		1	15,25%	84,75%
Technique	17	51	18	31	1		30,51%	69,49%
<b>Total général</b>	<b>120</b>	<b>129</b>	<b>52</b>	<b>76</b>	<b>2</b>	<b>9</b>	<b>44,85%</b>	<b>55,15%</b>



## Répartition des effectifs par catégories

La répartition des effectifs par catégories figurant ci-dessous est effectuée hors emplois fonctionnels et contrats de droit privé :

Catégorie	1 - Titulaire		2 - Contractuel permanent		3 - Contractuel non permanent	
	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme
A	24	9	9	12		
B	29	43	17	37		1
C	66	76	26	24	1	
<b>Total général</b>	<b>119</b>	<b>128</b>	<b>52</b>	<b>73</b>	<b>1</b>	<b>1</b>

## Projection des départs en retraite

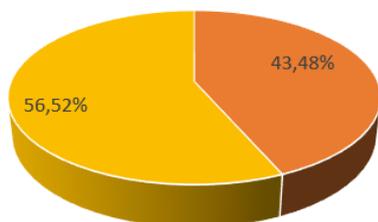
On recense 3 départs en retraite en 2025.

D'ici 5 ans, 50 agents auront atteint l'âge légal de départ en retraite, soit 13% des effectifs permanents.

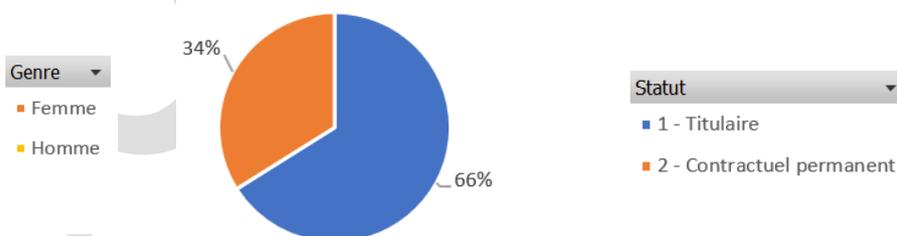
## Part de l'encadrement supérieur

La collectivité compte 5 emplois fonctionnels pourvus au 30 septembre 2025, et 23 encadrants supérieurs :

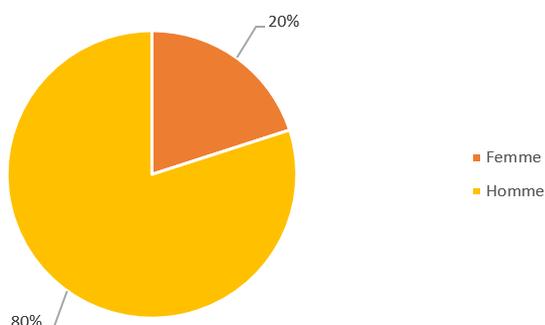
Répartition des postes de direction par genre



Répartition des postes de direction par statut

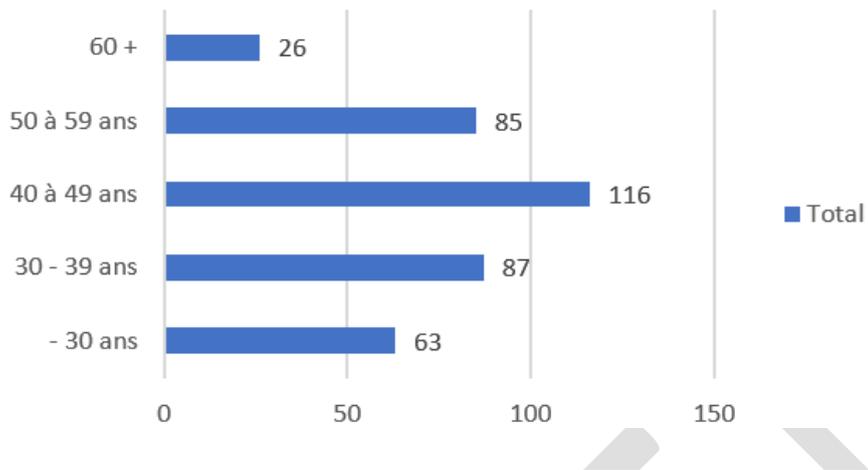


Répartition des emplois fonctionnels par genre

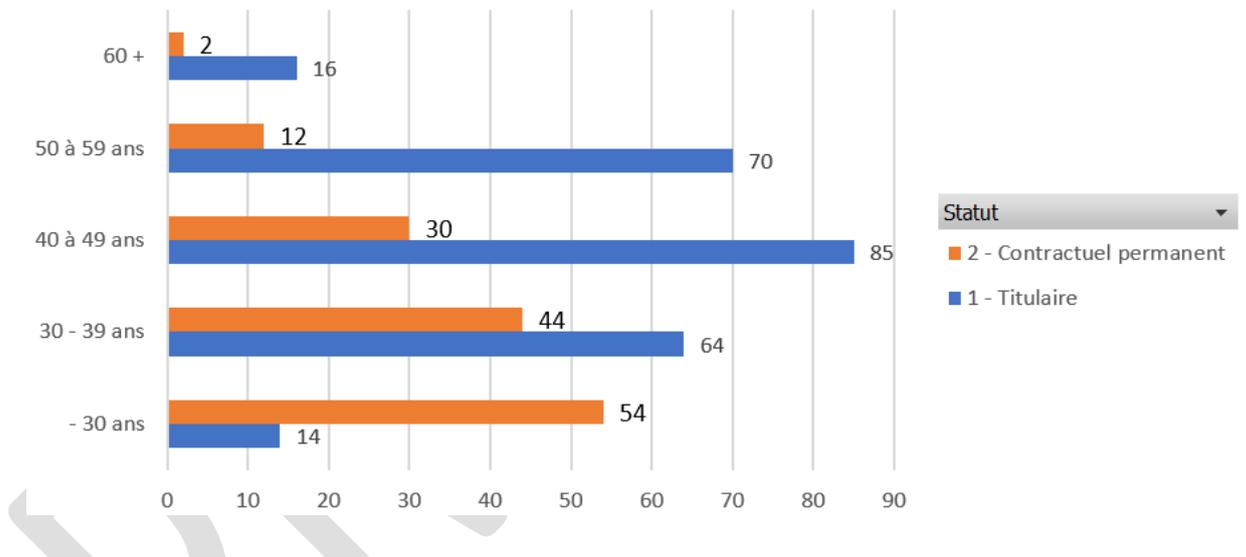


## Pyramides des âges

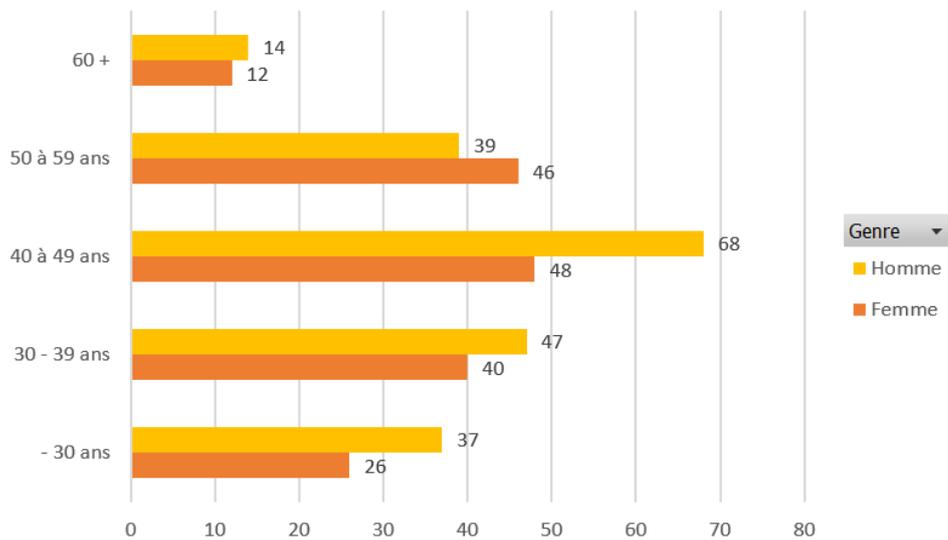
### Répartition des effectifs permanents par tranche d'âge



### Répartition des effectifs permanents par tranche d'âge et par statut



### Répartition des effectifs permanents par tranche d'âge et par genre



## II - La promotion et l'évolution de carrière

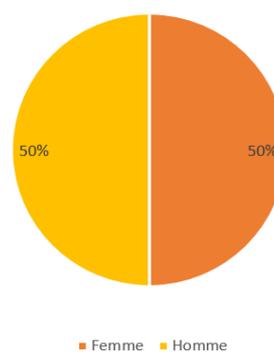
L'élaboration des lignes directrices a permis de déterminer la stratégie de pilotage des ressources humaines, notamment en matière de promotions et valorisations des parcours professionnels.

La valeur professionnelle de l'agent, ses efforts de formation, son assiduité et son ancienneté sont définis comme critères prioritaires, en complément des éléments statutaires d'éligibilité liés au grade, à l'échelon et aux ratios d'avancement.

### Promotions internes

Promouvables	Nombre de dossiers présentés au CIG	Promus
79	18	2

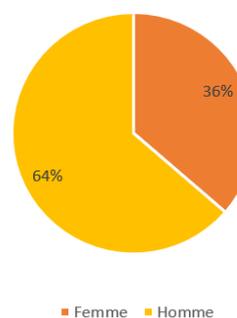
Répartition des dossiers proposés en promotion interne par genre



### Avancements de grade

Promouvables	Promus	Ratio
32	11	34 %

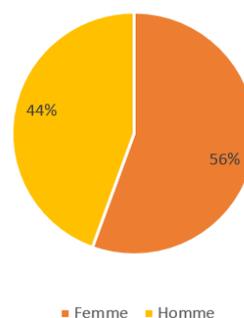
Répartition des avancements de grade par genre



### Avancements d'échelons

Promouvables	Promus	Ratio
90	90	100%

Répartition des avancements d'échelon par genre



### III - La rémunération et le régime indemnitaire

#### La rémunération

Le salaire brut des agents, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2025, s'élève à 10 996 340,67 €, dont :

- 329 164,95 € au titre des heures supplémentaires,
- 101 157,81 € au titre de la NBI (nouvelle bonification indiciaire),
- 2 475 481,08 € au titre du régime indemnitaire,
- 23 792 € au titre du complément indemnitaire annuel.

La journée de carence a impacté la rémunération brute des agents à hauteur de 13 320,67 €.

#### Le régime indemnitaire

Le montant total du régime indemnitaire annuel versé aux agents de la collectivité au 30 septembre 2025 est égal à 2 475 481,08 € bruts, représentant 22,51 % de la rémunération brute de l'ensemble du personnel.

Montant moyen annuel du régime indemnitaire par catégorie et par genre



Les évolutions par rapport à 2024 s'expliquent par différentes raisons selon les catégories :

- L'écart de rémunération entre les femmes et les hommes de catégorie A se maintient cette année. Il s'explique principalement par la structure des emplois : les postes à forte technicité ou à responsabilité sont davantage occupés par des hommes. Des différences d'ancienneté et de quotité de travail (temps partiels) contribuent également à cet écart ;

- La légère baisse de l'IFSE pour les catégories B résulte notamment de l'effet Noria, lié au renouvellement des effectifs avec le recrutement d'agents disposant de moins d'expérience.

Au regard de l'article 111 de la loi de 1984, les agents de la collectivité bénéficient d'un Complément Indemnitaire Annuel (CIA). Il représente un montant total de 29 389 € bruts versés en 2025 au titre de l'année 2024.

### Les plus hautes rémunérations

Les 10 plus hautes rémunérations nettes de la collectivité concernent 2 femmes et 8 hommes, et représentent 6,62 % du montant total des rémunérations brutes.

Somme des 10 plus hautes rémunérations brutes	Part des femmes	Part des hommes
727 426,66 €	20%	80%

Répartition des 10 plus hautes rémunérations



### Les avantages en nature

➤ Logement de fonction pour nécessité absolue de service

Le bassin des Moulins à Eaubonne nécessite la présence constante d'un gardien pour en assurer la surveillance, la sécurité et éviter toute intrusion en dehors de ses horaires d'ouvertures au public. Ainsi, un logement de type F4 d'une superficie de 80 m<sup>2</sup> est accordé gratuitement pour nécessité absolue de service à un agent.

➤ Véhicule de fonctions

Un véhicule de fonction est attribué au Directeur Général des Services.

### IV - Le temps de travail

La collectivité a mis en place un règlement relatif au temps de travail effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2022, qui fixe des règles transparentes en matière de gestion du temps de travail et des congés des agents de la collectivité.

Il prévoit différentes dispositions ayant pour objectif de concilier au mieux leur activité professionnelle et leur vie privée, notamment grâce à la mise en place du télétravail, en dehors des situations exceptionnelles ou d'urgence, à raison de 24 jours par an et par agent lorsque les fonctions sont compatibles.

Plusieurs organisations sont mises en place en fonction du service d'affectation des agents et de leurs fonctions. Les droits à congés et RTT sont calculés au regard de leur temps de travail

et de leurs obligations hebdomadaires de manière à respecter la règle des 1607 heures annuelles pour l'ensemble des agents.

Concernant la police municipale, en application de l'article 2 du décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001, la durée annuelle de travail des policiers municipaux a été modifiée à 1530 heures annuelles compte tenu de la dangerosité des missions confiées, du travail de nuit, dimanche compris, et des cycles de travail comprenant des modulations importantes.

Sur le même principe, la durée annuelle du temps de travail des OVP-ASVP relevant du cycle 3 (équipe de nuit) a été réduite à 1570 heures annuelles pour tenir compte de la pénibilité du travail de nuit, dimanche compris.

## **V - Eléments relatifs à la démarche de Gestion Prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC)**

Dans le cadre de sa politique de formation et de valorisation des parcours de ses agents, la collectivité développe sa vision prospective et stratégique des ressources humaines et de son administration, en cohérence avec le projet politique et dans le cadre d'un projet d'administration.

Le plan de formation triennal permet la mise en œuvre des ambitions de la collectivité grâce à la professionnalisation des agents par la formation. Le plan élaboré en 2024 pour la période 2025-2027 est mis en œuvre.

Le budget dédié aux formations pour l'année 2025 (en plus de la cotisation CNFPT de 115 386 €) est fixé à 156 330 €. Il permet de garantir l'accès à l'ensemble des formations obligatoires (40% sur l'ensemble des besoins exprimés), mais également le suivi de formations de professionnalisation, qui s'inscrivent dans le cadre de projets de service, parfois qualifiantes.

D'autre part, la politique de qualité de vie au travail et de se poursuit. Ainsi, la collectivité a conventionné avec le CIG pour la mise à disposition d'un conseiller de prévention en 2023 et pour la désignation d'un Agent Chargé d'assurer une Fonction d'Inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité (ACFI) en 2025. Une 2<sup>e</sup> édition de la semaine de la qualité de vie au travail a été organisée.

Enfin, depuis 2023, la collectivité a lancé un travail sur la marque employeur. En 2025, les actions en lien avec l'accueil des nouveaux agents, l'image externe de la collectivité, la fidélisation des agents et le sentiment d'appartenance se sont poursuivies.

Ainsi, par exemple à ce jour, 2 sessions de journée d'intégration ont été organisées, en mars et juin. La prochaine aura lieu en décembre.

Douze agents ont participé à l'Ekiden de Roissy en avril puis cinq aux Foulées de Cyrano à Sannois en octobre.

17 formations ont été données à 122 agents en interne par des agents dans le cadre de l'école de formation interne.

Ce travail sur la marque employeur construite sur des valeurs partagées par les agents, autour du projet de territoire et du projet d'administration doit permettre de fidéliser les agents et

d'attirer de nouveaux profils, ressources essentielles pour mener à bien les missions de la collectivité.

## VI - Les éléments contextuels externes

La masse salariale 2025 a été impactée par des éléments contextuels externes, notamment :

- L'augmentation de 3% des charges CNRACL pour un coût annuel de 216 000€,
- La fin d'une compensation exceptionnelle liée à l'URSSAF mise en place en 2024, pour un coût annuel de 160 000 €,
- L'augmentation du taux de prise en charge des titres de transport pour un coût annuel de 9 000 €,
- L'augmentation de 10% de l'indemnisation des jours de CET pour un coût annuel de 5 000 €,
- La mise en œuvre du « forfait mobilités durables » pour un coût annuel de 3 600 €,

Les principaux facteurs externes liés aux dépenses de personnel devraient, au cours du prochain exercice budgétaire, évoluer comme suit :

- Les textes, dispositions et mesures réglementaires votés en cours d'année,
- La fluctuation des taux de charges patronales et des éléments variables de paie.